

Le gazouillis de la plaine

Bulletin de novembre 2021

Edito du Maire



Madame, Monsieur,

Après de longs mois de privations et de repli sur nous-mêmes, la saison estivale qui s'achève nous a permis de reprendre une vie presque normale et de nous rencontrer de nouveau.

Certes, cette liberté retrouvée est fragile et toujours conditionnelle.

Néanmoins, des manifestations ont pu se dérouler dans la commune et vous avez été nombreux à y participer, ce qui nous encourage à rapidement organiser des manifestations semblables dans les prochains mois.

Ce nouveau numéro du Gazouillis de la plaine, le troisième de l'année, est l'occasion de revenir sur ces jolis moments de partage.

L'année 2021 qui s'achèvera bientôt aura permis la réalisation de différents travaux et investissements sur la commune que nous souhaitons ici partager avec vous, tout comme diverses informations d'actualité par ailleurs.

Nous allons donc rapidement changer d'année et la prochaine sera jalonnée par d'importants événements tels que le recensement de la population, un acte obligatoire pour chacun de vous et essentiel pour la collectivité puisque son résultat conditionne par exemple les dotations financières que perçoit la commune.

Le bulletin municipal sert également à rappeler que notre environnement commun peut être rapidement mis à mal par le comportement irresponsable de quelques-uns. Nous condamnerons toujours les incivilités qui compromettent le « bien vivre ensemble » auquel nous sommes tant attachés.

Comme vous avez pu le constater, des travaux importants sont en cours sur notre commune. Ils concernent d'une part la construction du parc éolien, d'autre part le déploiement de la fibre optique qui nous permettra prochainement de bénéficier du très haut débit Internet tant attendu.

S'agissant du parc éolien, les travaux en cours concernent principalement les liaisons électriques internes au parc mais aussi le raccordement au réseau vers le poste source de Saint-Florent à Niort. La mise en place des aérogénérateurs reste toujours prévue pour septembre 2022.

Nous évoquons aussi dans ce numéro le projet de parc éolien porté par la société Volkswind que nous ne cautionnons aucunement, bien au contraire. Que ceci soit clairement précisé pour faire taire les rumeurs qui nous prêtent l'envie d'installer des machines supplémentaires.

Le déploiement de la fibre optique avance lui aussi à grand pas avec la mise en place des armoires techniques, le remplacement et l'implantation de poteaux pour supporter les nouvelles artères aériennes qui achemineront les données numériques à votre domicile. La commercialisation des accès au très haut débit devrait pouvoir être proposée aux premiers foyers Argensonnais bénéficiaires avant la fin de l'année.

Ce numéro s'achève sur le témoignage de nouveaux Argensonnais. Il reflète notre qualité de vie et nous oblige ensemble à conserver intacte celle-ci.

L'équipe municipale à votre service espère que vous aurez plaisir à lire ce magazine.

Bien à vous,

Jean-François SALANON

Dans ce numéro

1 Edito du Maire

2 Nouveaux panneaux d'entrées
d'agglomération

3 Recensement de la population 2022

4-5 Un si bel été

6 Nouveau projet d'implantation
d'éoliennes

7 Associations communales

8 Mesures de vitesse à Prissé

9 Accès aux déchèteries et Pass Relance
Culture Sport 79

10 City-stade

11 Travaux à l'école communale

12 Travaux à l'église de Prissé-la-Charrière

13 Eglise classée et travaux au pont de
Saint-Etienne-la-Cigogne

14 Réforme du Diagnostic de Performance
Energétique (DPE)

15 Stop aux incivilités

16-17 Bazar Solidaire

18 L'UDAF soutient les aidants familiaux

19 Quelques dates à retenir et Intégration
de deux nouveaux habitants

20 Auteur local

ISSN : 2801-4898

Adresse du journal :

legazouillisdelaPlaine@gmail.com



Nouveaux panneaux d'entrée d'agglomération

Enfin, ils sont en place !

Mea culpa pour le temps trop long entre la création de notre commune nouvelle et l'installation effective de ces panneaux.

Néanmoins, c'est aussi dans l'ADN de tout Argensonnais(e)s de savoir prendre le temps de faire les choses...

Désormais, plus d'excuse pour ne pas savoir situer Plaine-d'Argenson, une si belle et si GRANDE commune !



Recensement de la population 2022

La commune de Plaine-d'Argenson est concernée par le recensement de la population qui aura lieu entre le 20 janvier et le 19 février 2022.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont notamment utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'est donc un acte particulièrement utile à la collectivité au sens large qui peut désormais se faire en ligne et qui se trouve être totalement sécurisé. Les données recueillies sont confidentielles et leur traitement par l'INSEE, seul habilité à l'exercer est fait de manière anonyme.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Nous vous remercions par avance de votre participation et de l'accueil que vous réserverez aux agents communaux chargés de la collecte auprès des Argensonnais(e)s.

A cet égard, la commune recrute trois agents recenseurs.

Vous êtes disponible sur la période concernée, organisé(e) et rigoureux(se), connaissez bien le territoire communal et maîtrisez l'outil informatique et Internet. Vous pouvez faire acte de candidature auprès du secrétariat de mairie (05.49.09.72.37 ou mairie@plainedargenson.fr).





Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.

FRANCE PRESIMTES

Un si bel été

Après un nouveau confinement du 3 avril au 3 mai et de nouvelles périodes de couvre-feu progressivement repoussées (jusqu'à 23h00 à partir du 9 juin), nous avons pu retrouver un semblant de vie normale.

Ce fut l'occasion de nous retrouver en nombre pour partager de beaux et sympathiques moments.

Cela a commencé le samedi 5 juin 2021 par une nouvelle édition des Boucles de Plaine-d'Argenson, avec pour les participants, le choix entre une randonnée pédestre de 7 kilomètres et deux circuits vélos de 20 et 31 kilomètres.



Le 24 juin s'est déroulé dans le Parc de Prissé notre premier marché de producteurs et d'artisans locaux. Celui-ci a connu un vif succès et nous encourage à reconduire régulièrement ce type d'événement.

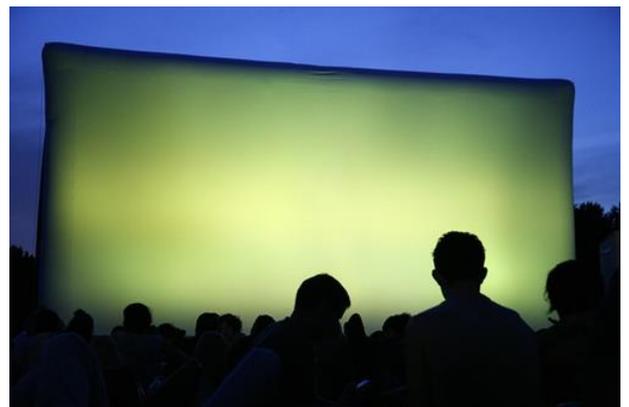
Ce même jour en soirée, vous étiez nombreux à apprécier le concert donné par LaBulKrack, un groupe poitevin de 15 musiciens invités dans le cadre du festival d'agglomération « La 5^{ème} saison ». Un magnifique moment de partage entre musiciens et spectateurs emballés par des rythmes et des sonorités d'ici et d'ailleurs, d'origines diverses et variées allant de la Colombie au Mali.



Nous nous sommes ensuite retrouvés le 14 juillet pour une journée festive.



Enfin, le 26 août dernier, notre second marché de producteurs de pays organisé en partenariat avec la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et une soirée de cinéma de plein air avec la diffusion du film « Donne-moi des ailes » de Nicolas Vanier ont clos ce bel été placé sous le signe du bien-vivre ensemble.



Nouveau projet d'implantation d'éoliennes

Plusieurs personnes ont récemment sollicité les élus et employés communaux au sujet d'un nouveau projet d'implantation d'éoliennes sur notre commune et celle de Beauvoir-sur-Niort.

En effet, la société Volkswind souhaite développer un parc éolien en plus de celui actuellement en construction sur nos deux communes.

Nous tenons à vous informer que cette initiative privée n'est aucunement voulue, accompagnée, ni même souhaitée par vos élus.

Nous avons reçu les représentants de cette société et leur avons fait part de notre opposition ferme à la mise en place de nouveaux aérogénérateurs. Nous avons d'ailleurs officialisé cette prise de position dans un courrier cosigné par les maires des deux communes.

Plus récemment, le conseil municipal de Plaine-d'Argenson a voté à l'unanimité une motion précisant sa position sur ce sujet. Vous trouverez le texte de cette motion ci-dessous.

Motion de refus du projet d'installation d'éoliennes porté par la société VOLKSWIND sur les communes de Plaine-d'Argenson et Beauvoir sur Niort

Monsieur le Maire expose que la société VOLKSWIND souhaite implanter des éoliennes sur le territoire des communes de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson.

Si ce projet venait à aboutir, les nouvelles machines dont le nombre et l'emplacement ne sont pas connus à ce jour, viendraient s'ajouter aux 10 éoliennes actuellement en construction autour de nos villages.

Considérant l'animosité et le clivage que ces projets industriels sont susceptibles d'engendrer entre les propriétaires terriens signataires de promesses de bail et de servitudes, et les populations plus largement impactées,

Considérant que de nouvelles machines en plus de celles déjà autorisées seront sources de nuisances supplémentaires,

Considérant les procédés de la société VOLKSWIND, notamment le fait de déployer son projet, de négocier avec les propriétaires fonciers sans consultation préalable des élus et des populations impactées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, affirme son opposition à l'implantation de nouvelles éoliennes sur la Commune de Plaine-d'Argenson, déplore les procédés mis en place par la société VOLKSWIND sans consultation préalable des élus et des citoyens des communes impactées et demande que ces éléments soient pris en compte par les services de l'Etat qui devront en assumer toutes les conséquences en cas d'autorisation du dit projet.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de porter connaissance de cette motion à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, Monsieur le Président de l'Agglomération Niortaise et à Madame le Maire de Beauvoir-sur-Niort.

Associations communales

La généreuse initiative des Fines Goules

L'association Argensonnaise « Les Fines Goules » connue pour l'organisation régulière d'ateliers gastronomiques dans la salle socioculturelle de Belleville désertera prochainement notre commune pour officier, une fois n'est pas coutume, du côté de Beauvoir-sur-Niort.

Nous saluons cependant cette escapade puisqu'il s'agit pour les membres de cette association encadrés par leur Chef Hervé de préparer un repas au profit des bénéficiaires de l'association des restos du cœur, une initiative généreuse qui mérite d'être soulignée.

Pour tous renseignements concernant cette association, vous pouvez contacter Madame Marinette PEYRARD au 06.34.87.86.43.



Association JPV Deux-Sèvres

L'association Jonathan Pierres Vivantes est une association nationale reconnue d'utilité publique composée de parents, frères et sœurs endeuillés, bénévoles, formés à l'écoute et l'accompagnement.

La perte d'un enfant bouleverse l'ordre des choses. Elle fait s'écrouler les espoirs, les projets d'avenir et les rêves. L'association est un lieu de libre parole, d'écoute et de soutien pour les personnes confrontées à la perte d'un enfant.

Une soixantaine de lieux de permanence physique existe sur le territoire national, décliné localement dans les locaux de l'UDAF des Deux-Sèvres (171, avenue de Nantes à Niort) le deuxième jeudi de chaque mois de 18h30 à 20h30 et à l'espace usagers du Centre Hospitalier de Niort le premier lundi de chaque mois de 18h00 à 20h00.

Des permanences téléphoniques sont également assurées par des bénévoles.

Didier et Dominique DECAUDIN (06.22.80.92.99 ou 06.82.59.71.79), deux Argensonnais bien connus, confrontés il y a quelques années à la perte d'un enfant, ont fait le choix de consacrer une partie de leur temps à aider les personnes touchées par la même tragédie.



Mesures de vitesse à Prissé

Suite à plusieurs plaintes des riverains des principaux axes traversant le bourg de Prissé, nous avons demandé aux services du Département de réaliser des comptages de véhicules et mesures de vitesses sur les routes départementales n°650 (axe Niort – Saint-Jean-d'Angély) et n°53 (axe Thorigny – Villiers-en-Bois au niveau du cimetière).

Ces mesures ont été effectuées du 15 au 21 septembre dernier.

Les résultats viennent de nous être transmis et montrent sans grande surprise des vitesses très excessives sur la route départementale n° 53 et conformes sur l'axe principal.

Dans le détail :

- La route départementale n°53 voit passer environ 1 200 véhicules/jour ⁽¹⁾ dont 6,5 % de poids-lourds répartis équitablement dans les deux sens de circulation.
La vitesse moyenne mesurée (tous types de véhicules confondus) est de 65 km/h pour une vitesse réglementairement fixée à 50 km/h.
Un peu plus de 90 % des véhicules comptabilisés durant la période de comptage se trouvaient être en excès de vitesse.
- La route départementale n° 650 affiche un trafic moyen journalier ⁽¹⁾ de 3 125 véhicules équitablement répartis dans les deux sens de circulation.
La part des poids-lourds est relativement importante, de l'ordre de 16% du trafic total.
La vitesse moyenne mesurée (tous types de véhicules confondus) est de 46 km/h pour une vitesse réglementairement fixée à 50 km/h.
Environ 29 % des véhicules se trouvaient être en excès de vitesse.
85 % des véhicules ont été mesurés à une vitesse inférieure à 55 km/h.

Force est de constater l'indiscipline généralisée des usagers de la route départementale n°53, dont un certain nombre sont évidemment des habitants de notre commune.

Ceci nous amène une nouvelle fois à rappeler à chacun de modérer et d'adapter sa vitesse, notamment en agglomération, où cheminent et circulent d'autres usagers tels que les piétons et les cyclistes.

(1) Trafic journalier mesuré sur les jours ouvrables dans les deux sens de circulation



Accès aux déchèteries

A compter du 1^{er} janvier 2022, l'accès aux déchèteries communautaires ne sera plus en libre accès.

Contraint de réguler le flux des véhicules pour améliorer la sécurité de tous, une barrière automatique contrôlée par une carte d'accès sera mise en place dans les douze déchèteries du territoire de l'agglomération niortaise.

Dès le 1^{er} janvier prochain, la réglementation évolue :

Concernant les particuliers, le badge d'accès (limité à 1 par foyer) vous permettra 18 passages annuels en déchèteries, limité à 2m³ par apport et 2 passages maximum par jour. Seuls seront autorisés les véhicules légers (PTAC de moins de 3,5 tonnes) et de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 m.

Les remorques à double essieux ou celles de plus de 750 kg, les véhicules non immatriculés (autres que les deux-roues), les engins agricoles et les tracteurs de largeur carrossable supérieure à 2,25 m ne pourront plus accéder aux déchèteries communautaires.

Pour les professionnels, les travailleurs CESU et les associations, les modalités réglementaires d'accès aux déchèteries peuvent être obtenues auprès des services de NiortAgglo.

Vous pouvez dès à présent réserver votre badge d'accès :

- En ligne sur : decheteries.niortagglo.fr
- Par téléphone au 05.49.78.74.70

Les délais d'attribution des cartes d'accès étant de plusieurs semaines, nous vous invitons à effectuer ces démarches dans les meilleurs délais.

Le Pass Relance Culture Sport 79

Une aide financière pour les pratiques culturelles et sportives des jeunes Deux-Sévriens

Parmi les actions engagées dans le cadre de son plan de relance, le Département des Deux-Sèvres soutient les familles et la reprise des activités culturelles et sportives grâce à une aide financière baptisée "Pass relance culture sport 79".

Pour la saison 2021-2022 :

- Le dispositif est accessible à tous les jeunes Deux-Sévriens, dès 3 ans.
- Chaque jeune bénéficie d'une aide de 30 €, dès la première activité.
- Une aide de 30 € supplémentaire est versée pour une seconde inscription à une activité de toute nature (culturelle ou sportive).

Pour tous renseignements sur ce dispositif, vous pouvez contacter les services du Département au 05.49.04.76.20 ou à l'adresse passculturesport@deux-sevres.fr

Projet city-stade

Le city-stade est ouvert au public depuis quelques jours.

Installé par nos agents techniques avec l'assistance d'un technicien de l'entreprise PCV Collectivités d'Echiré, cet équipement sportif polyvalent permettra aux jeunes (et moins jeunes) Argensonnais(es) la pratique de sports collectifs tels que le basket-ball, le volley-ball et le football.

C'est à la fois un espace de pratique sportive mais aussi un lieu en devenir de rassemblement, de rencontre et de partage pour nos adolescents.

Cet équipement sportif sera également pour nos enseignants et nos jeunes élèves un outil précieux d'apprentissage pour l'activité physique.

C'est un plus pour notre magnifique parc de Prissé dont la vocation est de concilier les usages de détente, de promenade et de pratiques sportives et culturelles.

Nous vous invitons à vous approprier pleinement cet espace.

L'inauguration du city-stade de Plaine-d'Argenson aura lieu le **samedi 4 décembre 2021 à partir de 14h00**. A cette occasion, un tournoi (basket-ball et football) opposant des équipes mixtes de 5 joueurs et joueuses sera organisé à l'initiative du conseil municipal des jeunes.

Réservez cette date pour venir encourager les participant(e)s.



Travaux à l'école de Prissé-la-Charrière

Cette année ne fait pas exception à la règle !

Le temps des vacances estivales est mis à profit par les agents communaux pour entretenir, rénover les bâtiments scolaires et améliorer les conditions d'accueil des enfants et des enseignants.

Parmi les travaux réalisés cette année, les plus significatifs sont l'installation d'un banc en tour d'arbre composé en grande partie de matériaux recyclés à partir de briques alimentaires, de la mise en peinture du mur situé au fond de la cour et de l'aménagement d'un parterre végétal.



Travaux à l'église de Prissé-la-Charrière

La mise aux normes du paratonnerre de l'église de Prissé-la-Charrière a été réalisée à la fin du mois d'août dernier par une entreprise spécialisée dans les travaux en hauteur.

Ces travaux étaient rendus absolument nécessaires pour éviter que la foudre ne s'abatte et endommage irrémédiablement l'édifice.

Ceci a été l'occasion de changer le coq du clocher, qui après avoir subi quelques impacts de foudre méritait bien une retraite abritée des intempéries dans les locaux de la mairie.

Un nouveau cochet (le nom donné aux coqs d'églises) en tous points identiques à son aïeul, si ce n'est sa brillance qui s'atténuera dans le temps, est en place.



Eglise classée de Saint-Etienne-la-Cigogne

La commune de la Plaine d'Argenson a fait appel à ID79 (Ingénierie Départementale) et au CAUE79 (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) suite au constat de désordres sur l'église de Saint-Étienne, classée au titre des Monuments Historiques en 1914.

Ces désordres concernent principalement la toiture et les maçonneries affectées par des infiltrations qui se traduisent notamment par de la végétalisation ou des dégradations ponctuelles et par des colonisations microbiologiques d'algues des murs et dalles de sol.

La mission confiée à ID79 et au CAUE est d'assister la commune pour la mise en place d'un marché de maîtrise d'œuvre de type mission d'études de diagnostic, avec en option la présentation du diagnostic en réunion publique.

La consultation étant en cours au moment de l'écriture de ces quelques lignes, nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce dossier dans les prochains bulletins.

Travaux de réfection du pont de Saint-Etienne-la-Cigogne

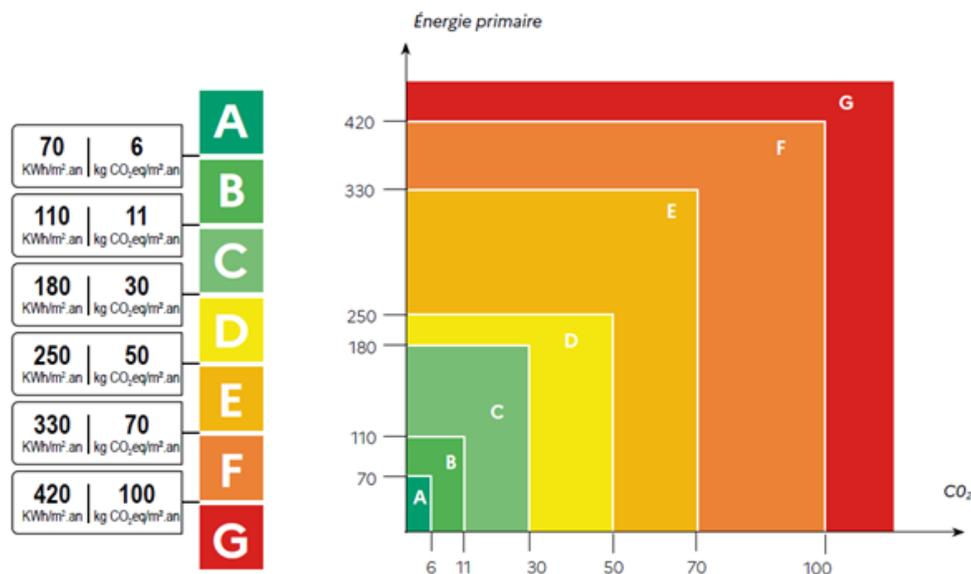
La période d'étiage a permis de procéder à la réfection du pont de Saint-Etienne partiellement détruit en 2019 lors d'un accident de la circulation.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise de maçonnerie « Thierry ROLLAND » de Prissé-la-Charrière.



Réforme du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Le diagnostic de performance énergétique (DPE), qui vous renseigne sur la consommation énergétique de votre logement et de ses émissions de gaz à effet de serre, fait peau neuve et vous risquez d'être impacté.



Nouveaux double-seuils des étiquettes de performance énergétique du DPE (Source : MTES, février 2021)

Obligatoire en France depuis 2007 lors de la vente ou la location d'un logement, le DPE a été réformé pour devenir plus fiable et opposable juridiquement. Cette réforme, qui est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021, se traduit par des évolutions majeures parmi lesquelles on peut relever :

Généralisation de la méthode de calcul conventionnel et évolution des conditions d'établissement

Jusqu'à présent, le DPE pour les logements construits avant 1948 était établi sur la base des « factures », tandis qu'il était calculé sur une méthode dite « conventionnelle » pour les autres logements.

Dorénavant, la méthode conventionnelle de calcul « 3CL-DPE 2021 » est maintenant généralisée à tous les logements. Ainsi, la méthode dite « sur facture » n'est plus applicable et les DPE vierges sont supprimés, ce qui permet de rendre le DPE opposable.

Nouveaux éléments intégrant le DPE

Le DPE contient désormais un indicateur relatif au confort d'été (hors système de climatisation) du logement et une information sur les conditions d'aération du logement. Cette information est complétée par des recommandations de travaux sous forme de deux scénarios.

Modification des paramètres de calcul du DPE

Cinq usages d'énergie sont désormais pris en compte (contre 3 précédemment): chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, auxiliaires et ventilation.

Nouvelles échelles de classe énergétique et climatique

Désormais les étiquettes énergie et climat sont liées pour n'en former qu'une seule. La nouvelle étiquette se basera sur le résultat le plus défavorable. Avant vous pouviez avoir une étiquette C pour l'énergie et E pour le climat. Dorénavant, l'étiquette de votre DPE sera E. Ainsi, certains logements connaissent une évolution de leur étiquette.

STOP AUX INCIVILITES sur les points d'apport volontaire et en pleine nature

Nous condamnons fermement ces comportements irresponsables et inexcusables qui ont un coût important pour la collectivité qui doit engager des moyens humains et financiers pour y faire face.

Sur les points d'apport volontaire

Nous constatons très fréquemment des dépôts sauvages, qu'il s'agisse de déchets qui n'y ont pas leur place (pneus, mobilier, électroménager...) ou bien des emballages plastiques ou du verre abandonnés au pied des containers.

Certes, il n'est pas agréable lorsqu'on prend soin de trier ses déchets de se retrouver face à un container déjà encombré. Néanmoins, il n'arrive jamais que tous les containers présents sur la commune (au nombre de 7 pour le verre et de 6 pour les emballages) soient pleins au même moment.

Lorsqu'on est confronté à cette difficulté, il est intelligent de se diriger vers un autre point de collecte ou de reporter son dépôt. Toutes autres pratiques telles que celles évoquées plus avant sont répréhensibles et verbalisables.



En pleine nature

Il est insupportable à notre époque de retrouver des dépôts sauvages en pleine nature tels que ces plaques de fibrociment amiantées abandonnées dans un fossé de notre commune.

Ces pratiques sont tout à fait insupportables car des solutions existent pour tous les types de déchets, au travers du réseau des déchèteries ou par l'intermédiaire de différentes filières d'élimination proposés par l'Agglomération Niortaise pour certains déchets plus spécifiques.

<https://www.niortaglo.fr/habiter-etudier/dechets-menagers>

Le tri des déchets correctement réalisé par la plupart d'entre vous permet de maîtriser sur le long terme, les coûts importants que représentent la collecte et le traitement des déchets. Il permet un gain pour la collectivité mais aussi pour les usagers du service que nous sommes tous.

Continuons ensemble à effectuer le tri de nos déchets et respectons notre environnement commun et le travail de nos agents communaux en évitant ces dépôts sauvages.

En somme, il ne s'agit simplement que du bon sens et du savoir-vivre.

NIORT AGGLO

OFFRE UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS

Des caissons sont installés dans les déchèteries du **Vallon d'Arty à Niort et d'Échiré** pour récupérer des objets susceptibles d'être utilisés dans une démarche de réemploi.

DÉPOSER VOS OBJETS C'EST...

- Promouvoir le réemploi
- Eviter la production de déchets
- Participer au développement d'une activité économique locale et solidaire
- Offrir la possibilité d'acquérir des objets à prix équitable.

QUELS OBJETS PUIS-JE DÉPOSER ?

- **Meubles** : petits mobiliers (tables, chaises, fauteuils, rangements)...
- **Décoration** : cadres, bibelots, luminaires...
- **Vaisselle** : poêles, casseroles, assiettes...
- **Petits électroménagers** en état de fonctionnement...
- **Livres, CD, vinyls, jeux...**
- **Textiles** : vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison.
- **Équipements de sport** : vélos, raquettes, haltères...



DEPUIS 2 ANS

À LA RECYCLERIE DE GOISE

60 tonnes de déchets évités et autant d'objets détournés vers le circuit réemploi.

10 000 personnes ont fréquenté la ressourcerie. Près de **8 000 personnes** sensibilisées au réemploi en déchèterie du Vallon d'Arty située à Niort.

HORAIRES DES PRÉSENCES

> **Déchèterie du Vallon d'Arty à Niort** : mercredi et vendredi de 10h à 12h et le samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

> **Déchèterie d'Échiré** : mercredi de 9h à 12h, le vendredi de 14h à 17h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

BAZAR, ETC

MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL DES RESSOURCERIES



UNE RESSOURCERIE, C'EST QUOI ?

Alternative aux circuits traditionnels de consommation, la ressourcerie collecte des objets dont les propriétaires souhaitent se défaire, les remet en état et les revend.

Elle répond à l'objectif de réduction des déchets et propose aux consommateurs de pratiquer un achat responsable et solidaire. Elle contribue également à créer un lien social dans le quartier.

**Cycle du
réemploi
et vente
solidaire**



Boutique Bazar Solidaire

111 a, rue de Goïse - 79000 Niort - Tel : 05 16 25 70 48
Mercredi, vendredi et samedi de 10h à 18h

 [bazar.etc](https://www.facebook.com/bazar.etc)

 [ressourcerie79](https://www.instagram.com/ressourcerie79)

www.bazarsolidaire.fr



L'UDAF soutient les aidants familiaux

La loi de 2007 a rappelé un principe essentiel : les mesures de protection juridiques sont avant tout une affaire de famille.

Ainsi, aujourd'hui, les familles assurent un peu moins d'une mesure sur deux sur le plan national.

La réforme de la justice a pour objectif que les familles soient en charge de plus de la moitié des mesures de protection.

Même si les évolutions législatives ont nettement renforcé la place des familles dans l'exercice des mesures de protection juridique, seule une information régulière et élargie semble de nature à en renforcer l'exercice :

- Priorité familiale,
- Cogestion familiale,
- Mandat de protection future,
- Habilitation judiciaire familiale.

Ainsi, l'Etat a confié la mission à l'UDAF des Deux-Sèvres d'un service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux totalement gratuit.

Ce service a pour vocation d'informer et de soutenir en amont et pendant la mesure les familles afin d'éclairer, rassurer, et aussi inciter à l'exercice d'un mandat de protection judiciaire.

Plusieurs modes d'interventions sont prévus dans le département :

- Réception des personnes lors de rendez-vous personnalisés au plus proche des familles sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres
- Echange par mail ou téléphone avec les personnes
- Information des tuteurs et curateurs familiaux lors des informations collectives aux tribunaux d'instance de Niort et Bressuire;

Afin de continuer ces informations collectives, malgré la crise sanitaire et les mesures restrictives de rassemblement, l'UDAF propose une série de webinaires à destination des tuteurs familiaux.

Chaque rencontre a une thématique associée telle que : les différentes mesures de protection, le jugement, le compte rendu de gestion, le mandat de protection future et l'habilitation familiale.

Retrouvez toutes les dates de webinaires sur le site internet de l'UDAF des Deux-Sèvres : <http://www.udaf79.fr/services-aux-familles/soutien-et-aide-aux-tuteurs-familiaux/>

Inscription nécessaire sur <https://forms.gle/gDPp9rmvPdefzbiD9>

Contact :

Tél. : 05 49 04 76 76

Mail : istf@udaf79.asso.fr



Quelques dates à noter sur vos agendas

(Évidemment conditionnées par la situation sanitaire)

La cérémonie cantonale du **11 novembre 2021** se déroulera au monument aux morts de Belleville (Place de l'Eglise) à **11h30**.

Inauguration du city-stade, le **samedi 4 décembre 2021 à 14 h** avec un tournoi opposant des équipes mixtes des élèves de CM1 et CM2 de l'école Charles Rossignol et des équipes mixtes adultes composées de conseillers municipaux de notre commune.

Les vœux de la municipalité pour tous les Argensonnais(es) se dérouleront le **vendredi 7 janvier 2022 à 20h30** dans la salle des fêtes de Prissé.

En complément de cette cérémonie des vœux, des soirées « galettes des rois » sont prévues dans les communes déléguées de Belleville, Boisserolles et Saint-Etienne-la-Cigogne le **14 janvier 2022, également à 20h30**.

Enfin, pour nos chers aînés (âgés de 65 ans et plus), notre habituel repas avec animation aura lieu le **samedi 29 janvier 2022**. Fidèles à la tradition locale, vos élus assureront le service à table.

Nous vous espérons nombreux et de bonne humeur pour ces différentes manifestations.

Deux nouveaux habitants à La Cigogne nous font part de leur intégration.

Les amis ça sert et pour preuve : nous cherchions une maison de plain-pied pour ma femme qui se déplace souvent en fauteuil roulant. Invités à un anniversaire nous annoncions à la ronde notre souhait.

Deux jours après, un ancien maire de la Cigogne (M. Veillet) et sa femme nous téléphonaient nous indiquant qu'un bien était à vendre près de chez eux. Visite et revisite l'ensemble villa-jardin nous séduisit. Accord immédiat avec les propriétaires et intégration dans le village.

Venus de la région parisienne il y a huit ans nous nous sommes d'abord installés à Coivert puis ici. Pour découvrir le secteur nous sommes allés nous promener et avons découvert notre hameau.

Des maisons souvent accueillantes, avec des jardins bien entretenus lesquels offrent au passant, grâce aux nombreuses fleurs et arbustes, sourire et gaieté.

De petits chemins ombragés offrent à ceux qui aiment se promener d'agréables randonnées. Chevaux et vaches animent les prairies. L'ensemble est calme et reposant. Les voies sont bien entretenues.

Ici les gens parlent facilement ce qui, d'emblée, nous a mis à l'aise, de plus nous avons la chance d'avoir des voisins plus jeunes qui nous ont proposé de nous aider en cas de difficulté.

A plusieurs reprises nous nous sommes rendus à la mairie de Prissé La Charrière. La cour est accueillante et aucune difficulté pour trouver une place pour se garer.

Nous avons été très bien reçus dans des locaux propres et modernes par un personnel chaleureux, souriant et surtout compétent. Notre Maire et un de ses adjoints (M. Rivière) ont eu la délicatesse de nous expliquer sur quel territoire nous nous trouvions, les services proposés, les activités existantes ils nous ont vantés la qualité des artisans implantés à La Cigogne et ses environs. Très utile puisque nous avons pu utiliser rapidement la compétence d'un menuisier local. Evoqués aussi les nombreuses associations ce qui m'a donné envie d'assister à l'Assemblée Générale des anciens laquelle, menée de main de maître par sa Présidente, offre un panel d'activité impressionnant.

Notre première participation à la vie locale fut d'aller, avec une douzaine d'amis, au marché des producteurs. Installé dans un immense parc à vocation sportive et de détente pour grands et petits nous avons trouvé une ambiance bon enfant, détendue et joyeuse avec un choix de plats impressionnant ce qui nous a permis d'apprécier la qualité des produits locaux. Le film, projeté en plein air, a intéressé petits et grands : excellent choix ! BRAVO aux organisateurs ! Que du positif et je sais que nous ne sommes qu'au début de nos découvertes...

En écrivant ces lignes je pense à notre vie d'antan, en région parisienne dans le bruit, les odeurs, le stress et le béton. Alors que ceux qui me lisent soient conscients que la vraie vie c'est celle qui est en symbiose avec la nature, c'est ICI !

Gérard GRANDJEAN



Auteur local

AYONS PEUR

Gérard GRANDJEAN nouvel habitant à «La Cigogne» nous interpelle en dressant sur notre monde un constat qui va à l'encontre des idées habituellement émises.

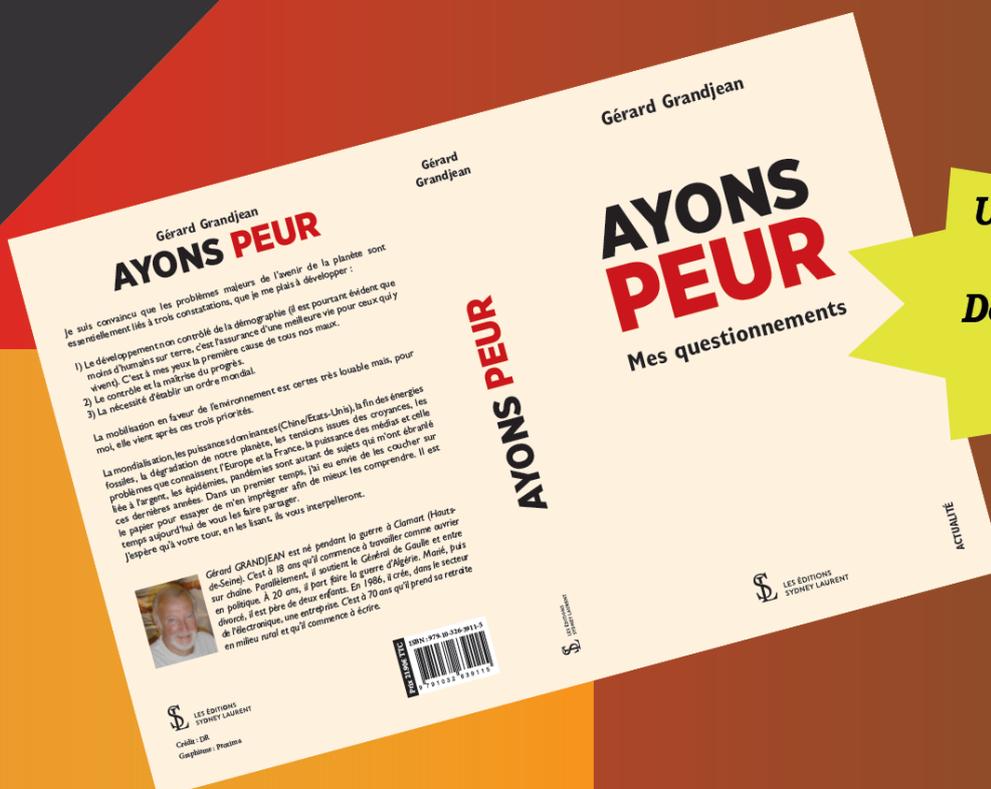
A ses yeux trois inquiétudes majeures le préoccupent .

1) *L'évolution démographique non contrôlée (il est évident que moins d'individus sur la terre est l'assurance d'une meilleure vie pour la planète et ceux qui y vivent.)*

2) *Une troisième guerre mondiale qui lui paraît inévitable (La Paix par la peur réciproque n'est pas la Paix).*

3) *Absence de maîtrise du progrès (Science sans conscience n'est que ruine de l'âme).*

La mobilisation en faveur de l'écologie est certes très louable mais, pour lui, elle ne s'inscrit qu'après ces trois priorités.



**Une idée cadeau
pour les fêtes.
Dédicace possible
sur demande.**